|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Groupe scolaire Marcel estrade  2, rue Gustave Vidalin  19460 Naves  Tél : 05 55 26 25 31   |  | | --- | | **CONSEIL D’ECOLE**  **Lundi 17 novembre 2022** |   **Présents :** Mme Rosa, directrice ;  Mmes Charron, Combes, Larnaudie, Lefèbvre, Soularue, Sousa Domingos, Van, enseignantes ;  Mmes Arvis, Bétaillouloux, Chèze et Durand, Mrs Bachellerie et Sardin, représentants élus des parents d’élèves ;  M Longy, maire de Naves ;  M Merckx et Mme Heiderich, représentants de la mairie de Naves;  M Lacroix, DDEN,  **Excusés :**  M Sauvezie, Inspecteur de l’Education Nationale de la Circonscription de Tulle Dordogne;  Mmes Afonso, Merpillat, Immendorf et Zékalmi, représentants élus des parents d’élèves ;  Mmes Clarissou et Lafond, enseignantes. |  |

**Horaires de la séance :** 17h15 – 19h15

Secrétaires de séance : Mme Combes et M Sardin

**L’ordre du jour est le suivant :**

1) Rôle du conseil d’école

1. Lecture des résultats des élections des délégués des parents d’élèves
2. Mouvement du personnel
3. Effectifsdes classes et répartition 2022/2023
4. Vote du règlement intérieur de l’école
5. PPMS : Alerte « Risques majeurs » et Alerte « Attentat intrusion »
6. Protocole PHARE
7. Projets pédagogiques des classes
8. Travaux : Bilan et nouvelles demandes
9. Questions diverses

**1) Rôle du conseil d’école**

Il est réglementé par le décret n° 90-788 « Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires », du 6 septembre 1990.

Pour mémoire, le conseil d'école :

* vote le règlement intérieur de l'école.
* adopte le projet d'école.
* donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants…
* donne son accord pour l’organisation d’activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles.
* peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire.

Proposition de dates pour les prochains conseils : Mardi 14 mars 2023, et mardi 27 juin 2023.

**2) Lecture des résultats des élections des délégués des parents d’élèves**

Procès verbal des résultats aux élections des parents d’élèves.

Elles ont eu lieu le vendredi 7 octobre 2022.

Inscrits : 263

Votants : 133

Bulletins nuls ou blancs : 14

Suffrages exprimés : 119

Taux de participation : 50,57%

Nombre de sièges à pourvoir : 8

Résultats : 8 sièges pourvus.

 Liste des titulaires Liste des suppléants :

|  |
| --- |
| Rivière Aurélie |
| Badefort Bruno |
| Sardin Pierre |
| Budaû Anna Maria |
| Mistral Aurélie |
| Chèze Esméralda |
| Siméon Jean François |
| Gaillard Laurie |

|  |
| --- |
| Bachellerie Nicolas |
| Arvis Juliette |
| Immendoorf Florian |
| Bétaillouloux Marion |
| Merpillat Julie |
| Zekalmi Mouhcine |
| Alfonso Cassandra |
| Durand Aurélie |

La directrice félicite et remercie les représentants des parents d’élèves nouvellement élus au conseil d’école pour leur présence.

1. Mouvement du personnel

- Madame Charron a été nommée pour l’année scolaire. Elle assure le remplacement de Madame Rosa, pendant le temps de direction de l’école, tous les lundis et les jeudis toutes les 3 semaines environ.

- Madame Clarissou est TR, rattachée à l’école. Elle assure le remplacement de Mme Gauthier pendant son congé maladie.

- Madame Grandchamp qui assure le complément de service de Mme Clarissou les lundis.

- Madame Rosa a été nommée à titre définitif. Elle est enseignante en CE1 et assure la direction du groupe scolaire.

1. **Effectifs des classes et répartition 2022/2023**

Nous avons :

TPS/PS : 4 + 13 = 17

MS/GS : 15 + 4 = 19

GS : 21

Soit 57 élèves en maternelle

CP : 23

CE1 : 23

CE2 : 28

CM1 : 24

CM2 : 22

Soit 120 élèves en élémentaire

Soit un total de 177 élèves.

Les structures des classes avaient été décidées en Conseil des maîtres en juin mais elles ont dû être modifiées le 5 septembre car elles ne respectaient pas les consignes du ministre à savoir pas plus de 24 élèves en GS/CP/CE1. Nous avons donc fait basculer 4 élèves de GS avec les élèves de MS.

1. **Règlement intérieur**

Le règlement intérieur de l’école est élaboré à partir du règlement départemental de l’Inspection Académique. Il a été communiqué à chaque membre du conseil d'école et doit être voté aujourd’hui ; il est adopté à l’unanimité.

Ensuite, il sera rendu accessible aux familles qui devront le consulter sur le panneau d’affichage de la cour du haut ou sur le blog, et signer l’accusé de réception qui sera collé dans les cahiers de liaison des élèves.

1. **PPMS : Alerte « Risques majeurs » et Alerte « Attentat intrusion »**

Le PPMS, ou “Plan Particulier de Mise en Sûreté” est un dispositif réglementaire dont l’objectif est de mettre en place une organisation interne à l’établissement afin d’assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes cas d’accident majeur externe à l’établissement.

Ce plan définit notamment les lieux de confinement répartis dans l’école; les procédures conservatoires devant être mises en place et les conseils de gestion de la crise, dans l’attente de l’intervention des secours.

Deux documents distincts sont rédigés :

- Le premier, « Risques majeurs » concerne les risques d’origine naturelle comme tempête, cyclone… ou d’origine technologique comme explosion, fuite de gaz…a été remis à jour, notamment les rôles et coordonnées des différents intervenants.

Un exercice a été réalisé le 3 octobre 2022.

- Le second concernant l’alerte « Attentat Intrusion » a été repensé par l’équipe pédagogique en fonction des remarques notées lors des précédents exercices.

Un exercice sera réalisé à la rentrée des vacances de Toussaint.

Toujours concernant la sécurité, un exercice d’évacuation incendie a eu lieu le 19 septembre 2022.

En cas de déclenchement du PPMS, il est rappelé aux parents de ne pas se rendre à l’école et de ne pas téléphoner pour ne pas encombrer les réseaux de communication.

Des mallettes PPMS sont demandées par la directrice pour chaque bâtiment. Monsieur Merckx s’occupe d’en fournir une.

1. **Programme PHARE : Plan de Prévention du harcèlement dans les écoles.**

Il est obligatoire depuis la rentrée 2022. Un protocole a été rédigé par l’équipe pédagogique et il est mis en place au plus vite au sein de l’école.

La directrice rappelle :

- Définition du harcèlement : (source Eduscol) « Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut-être verbale, physique, ou psychologique commise avec intention de nuire. Ces actes de violence sont le fait d’un ou plusieurs élèves à l’encontre d’une victime qui ne peut se défendre. Elle survient en milieu scolaire et peut se prolonger en dehors notamment via les réseaux sociaux » , interdits aux élèves de moins de 13 ans, précise l’équipe enseignante.

- Présentation du protocole : C’est la méthode Pikas, dite «méthode de la préoccupation partagée ». Elle consiste à une série d’entretiens individuels avec les élèves impliqués dans une situation d’intimidation scolaire en tant qu’intimidateur présumé, cible (victime) et/ou témoin. L’approche est non blâmante. Les professionnels qui mènent les entretiens n’ont pas pour but de rechercher les responsabilités et de sanctionner les auteurs présumés. L’objectif est de faire partager une « préoccupation » pour la situation de la cible par toutes les personnes impliquées et ainsi permettre à chacun de sortir positivement de ce processus afin que l’intimidation cesse.

1. **Projets pédagogiques des classes depuis la rentrée**

- Toutes les classes de l’élémentaire ont participé à la randonnée USEP à Treignac.

- La classe de CE1 a bénéficié d’une intervention sur la langue des signes à la médiathèque de Naves mardi et jeudi après-midis derniers

- De même les élèves de CE2 ont vu l’exposition et vont bénéficier de l’intervention de l’animatrice à l’école les 15 et 18 novembre.

Les élèves de la maternelle iront voir l’exposition sur la couleur des émotions à la médiathèque. Cette visite est le début d’un défi lecture annuel sur les couleurs.

1. **Travaux :**

Monsieur Merckx fait le point :

- Aménagement des cours : Les arbres 2 ou 3 pour la cour du bas (mûriers stériles) et 1 pour celle du haut (tilleul) sont commandés. Il suggère qu’ils soient plantés avec les élèves à l’occasion de la journée de la laïcité par exemple.

- Travaux :

* 1ère tranche :
* Normalement, la classe de CP devrait migrer dans les nouveaux locaux à la rentrée de Toussaint.
* Ascenseur : Il arrive à la rentrée de janvier. Il y a 12 semaines de délai de fabrication
* 2nde tranche 2023 :
* Rénover une salle d’en haut (salle de CM2) en février 2023 pour accueillir la garderie. Mme Van, classe de CM2 devra déménager dans la salle du bas, ex classe de CP. A cette occasion, elle demande des meubles de rangements pour cette salle.
* Mise en fonction de la future salle des maîtres pour septembre 2023.
* 3ème tranche 2024:
* Elle concernera la rénovation des actuelles salles de garderie qui accueilleront alors les 2 classes de CE1 et de CM1. Un bureau de direction qui sera aménagé en les 2.

- En raison du coût élevé (500 000 euros), la rénovation de la maternelle n’est pas prévue dans les 3 tranches.. Le projet est différé.

- Agrandissement de la cantine avec préau. Le problème est le désamiantage, très onéreux. A l’étude…

- Les enseignantes de CE1 et CM1 soulignent le manque de portes manteaux (environ 1 pour 4 élèves) dans le hall d’entrée entre les 2 classes. La mairie se montre réticente, étant donné que des travaux pour cette zone seront engagés dès 2024.

**10) Questions diverses :**

- Cantine : Les élèves CM2 se plaignent de ne pas avoir à manger en quantité suffisante. Monsieur Merckx doit se renseigner auprès du cuisinier.

- Madame Larnaudie lance un appel à tous les parents pour trouver des volontaires pour passer l’agrément piscine afin de pouvoir intervenir auprès de ses élèves lors des séances de natation.

- Monsieur Merck signale une modification dans l’organisation de l’aide aux devoirs. Deux groupes vont être proposés : un encadré par la personne employée en service civique et l’autre par des bénévoles. En attendant Monsieur Merckx et une autre conseillère municipale élue prendront ce second groupe en charge. Tous les détails de cette organisation seront précisés par une note de la Mairie.

- Monsieur Merck informe les enseignantes de l’élémentaire que du temps supplémentaire de ménage sera accordé aux 2 agents municipaux à partir de la rentrée des vacances de Toussaint.

- Classe de CP : Suite à l’absence de l’enseignante de la classe, Mme Arvis évoque le problème des remplacements car plusieurs enseignants sont intervenus et les parents sont inquiets. Mme Lefèbvre explique le fonctionnement de la cellule de remplacement. Monsieur Merckx explique le manque de remplaçants et les difficultés de l’administration à pallier à ce manque. Mme Rosa rassure sur la continuité pédagogique entre les différents enseignants intervenants qui poursuivent les apprentissages de façon tout à fait normale.

- Classe de CE1. Les parents évoquent l’incident survenu pendant le temps scolaire le vendredi 14 octobre 2022 avec un élève de la classe. Les parents connaissent la situation qui a commencé depuis plusieurs années. Ils révèlent les propos rapportés par de très nombreux enfants dans les familles et sont très inquiets.

Monsieur Merckx rappelle les dispositions prises par la Mairie sur le temps péri scolaire.

Madame Rosa informe qu’une réunion a eu lieu ce jour, avec Monsieur l’inspecteur de l’Education nationale, les parents et elle-même. Il a été décidé qu’une équipe de suivi de scolarité soit organisée au plus vite avec tous les professionnels concernés et la famille, afin que cet élève puisse poursuivre sa scolarité dans un environnement scolaire le plus adapté à ses particularités individuelles. Elle précise que l’’école inclusive doit répondre aux besoins et spécificités de chaque élève atteint de handicap ou pas.

Les parents d’élèves vont faire appel à la psychologue scolaire pour qu’elle intervienne auprès de leurs enfants qu’ils estiment choqués par ce qu’ils entendent et voient quotidiennement dans la classe.

Monsieur Sardin soulève le problème de la responsabilité en cas d’incident ou d’accident ?

Monsieur Merckx conseille aux parents d’élèves qui estiment que leurs enfants ne sont pas en sécurité à l’école (temps scolaire) d’adresser un courrier à Monsieur le DASEN.

La séance est levée à 19h15.

Les secrétaires de séance La directrice Mme Combes M Sardin Mme Rosa 